

Docteur Laurent PETITPAS et Associés

Cabinet d'orthodontie à PONT A MOUSSON

35c impasse des brasseries - 54700 PONT A MOUSSON - Tél. : 03.83.82.05.97

<http://ortho.petitpas.eu>

FICHE CONSEIL N°

Rubrique : dossier orthodontique

Un dossier complet sera établi afin d'effectuer un diagnostic précis et un plan de traitement

Les examens radiologiques peuvent se faire au sein de notre cabinet

Lors de ces premiers rendez-vous nous répondrons à toutes les questions que vous vous posez.

Le dossier orthodontique.

La première consultation a pour but de faire connaissance avec le patient (et ses parents), de réaliser un bilan orthodontique et de faire le point sur leurs attentes fonctionnelles et esthétiques.

Tout d'abord, vous allez remplir un questionnaire médical puis le praticien va procéder à un **examen du patient** (examen clinique).

Des examens complémentaires tels que moulage des dents (aujourd'hui par **scanner intrabuccal**), photographies intra-buccales et faciales seront effectués au cabinet.

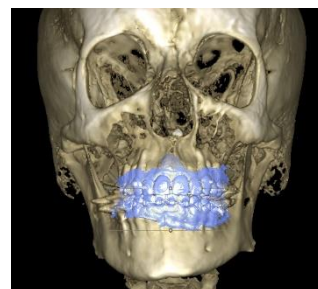
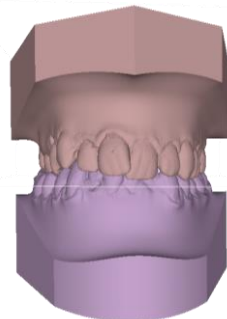
L'état des dents et des gencives, la qualité du brossage sera regardé avec attention.

Des documents radiologiques complémentaires (souvent une radiographie panoramique, une téléradiographie de face et profil, parfois une radiographie du poignet pour déterminer l'âge osseux, c'est-à-dire situer un patient sur sa courbe de croissance) sont également nécessaires à la planification du traitement. Des **radiographies 3D** pourront également être réalisées en cas de nécessité de plus de précision encore.

Des informations sur la vie du patient et sur ses loisirs (football, judo, pratique d'un instrument à vent...) sont importantes à connaître et à prendre en compte.

Tous ces éléments : radiographies, moulages, photographies..., font partie de ce que l'on appelle le dossier orthodontique.

- Après cette récolte d'informations, nous pourrons établir un bilan complet et présenter les **options de traitement**, leurs bénéfices, le type d'appareillage (fixe ou amovible), les contraintes et limites éventuelles du traitement, les précautions à prendre, le rythme des visites de suivi.
- La durée estimée du traitement, son coût et ses modalités administratives vous seront aussi communiqués.
- Le dossier orthodontique est alors établi. Complété par les différentes radiographies il sera adressé à la Sécurité Sociale en vue d'une demande de prise en charge, si le patient a moins de seize ans...)



Nos conseils

- Le premier rendez-vous est d'une grande importance pour le patient (et pour ses parents s'il s'agit d'un enfant). N'hésitez pas à aborder les sujets qui vous préoccupent.
- Une préparation complète, en amont des soins, permet de les réaliser en toute sécurité.